

COMPTE RENDU DE LA REUNION **du CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2019**

Ordre du jour : signalisation et sécurisation (CR réunion du 5 octobre pour signalisation) et sécurisation des villages, convention avec Dinan Agglomération pour prestations de service voirie, le point sur le PLUi à l'issue de l'enquête publique, classes de voile années scolaires, assurance statutaire (contrat groupe) régularisations cadastrales, questions diverses

Signalisation et sécurisation

⇒ CR de la réunion signalisation du 5 octobre : le but était de faire le point sur la pose des panneaux de situation et directionnels en cours et de lister les panneaux manquants. Il avait été particulièrement évoqué la nécessité de prévoir des recto-verso sur tous les panneaux situés sur les routes départementales. Suite à la réunion, une commande supplémentaire a été faite pour 2 811.08 € à SPM.

⇒ Signalisation des lotissements : les panneaux existants sont décolorés donc moins visibles, ainsi que les "stop" et les " cédez le passage". 3 devis ont été demandés pour renouveler l'ensemble, identique à la signalisation du Domaine de la Gatinais. Le "Bon à Tirer" sera validé par les élus avant de passer la commande.

⇒ Panneaux d'entrée d'agglomération à Frolou et panneaux sur la place : ces panneaux sont également usés.

Le conseil décide d'attribuer l'ensemble à SPM pour un montant de 4 682 € HT avec pose.

⇒ Panneaux de police des villages : il est nécessaire également de compléter les panneaux de police dans les villages (limitation de vitesse, croix de St André, limitation de tonnage, miroirs...) L'inventaire doit être fait avant de passer la commande à SPM. Les panneaux seront non peints.

⇒ Sécurisation de La Pesnais sur la RD 2 et la VC 19 : présentation de l'étude faite par le service Ingénierie de Dinan Agglomération, plan et devis estimatif.

♦ Sur la RD 2 : aménagement des 2 entrées de lieudit avec marquage au sol en résine pépite, 2 poteaux à chaque entrée de maison, bande axiale résine pépite bordée par 2 lignes blanches continues, sauf aux entrées de propriétés

♦ Sur la VC 19 : aménagement de la partie entre la RD 2 et la sortie du village : uniformiser la largeur de la voie à 4.80 ml, création d'un cheminement piétons à gauche en partant de la RD 2 vers le bourg (largeur 1.50 ml avec potelets bois), création d'un passage piétons à l'entrée du village en arrivant du bourg.

Le projet correspond à nos attentes, il sera présenté aux habitants du village lors d'une réunion à programmer.

L'idée d'un radar pédagogique mobile est également évoquée comme solution pour réduire la vitesse car le problème de la vitesse excessive est récurrent dans plusieurs endroits. Un devis avait été demandé pour avoir une notion du prix. Le sujet mérite d'être approfondi.

Convention avec Dinan Agglomération pour prestation voirie

Dinan Agglomération « peut confier par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ».

Il est ainsi proposé de conclure une convention de gestion pour les prestations suivantes, attachées à la compétence voirie (enveloppe communautaire estimative : 14 993 € par an) :

- Entretien programmée des écoulements d'eaux (curage des fossés)
- Interventions d'entretien diverses, ponctuelles, à caractère d'urgence, sur les écoulements d'eaux et sur les chaussées,
- Entretien des dégradations superficielles ponctuelles (faïençage, fissuration, arrachements...) des chaussées au Point à Temps Automatique (PATA) ou manuel.

Le remboursement par Dinan Agglomération des prestations réalisées dans le cadre de cette convention interviendrait à échéance annuelle, sur la base d'un décompte. La convention serait conclue pour une durée de 3 ans.

Le conseil valide et autorise le Maire à signer la convention pour les 3 prestations.

Travaux de voirie 2020 : 48 000 € de travaux neufs seront réalisés par Dinan Agglomération. Le conseil décide de retenir en priorité la VC 20 (boucle Maupertuis / Les Proons) et ensuite, si les crédits sont suffisants à Couaqueux (du centre du village à la limite avec la commune d'Evran). Les curages des fossés nécessaires seront commandés et payés par la commune. La dépense sera remboursée par Dinan Agglo dans le cadre de la convention ci-dessus

Voie interne Lotissement La Lande de la Croix

Lors des travaux de réfection de la voie interne du lotissement "La Lande de la Croix", des travaux supplémentaires se sont révélés nécessaires, d'un montant de 1 129.92 €. Le conseil municipal valide.

PLUi : le point à l'issue de l'enquête publique

L'enquête publique s'est terminée le 20 septembre.

Mr Le Maire a pris rendez-vous avec le service urbanisme-foncier de Dinan Agglo pour l'analyse des observations déposées soit par les particuliers, soit par la commune.

6 ont été déposées par des particuliers pendant l'enquête : 2 demandes entrent déjà dans les critères du PLUi. Les 4 autres sont considérées comme des modifications contraires aux objectifs du PLUi et ne seront donc pas recevables.

Par délibération du CM du 2 avril, le conseil avait donné un avis favorable au PLUi sous réserve que notre demande de classer la partie urbanisée de Fautrel en zone U. Notre demande n'a pas été entendue.

Mr le Maire a annoncé qu'il votera contre le PLUi en conseil communautaire.

ECOLE

Classes de voile 2018/2019 et 2019/2020

Le conseil accepte de participer au financement triparti (APE, familles, commune) des écoles de voile. La participation sera à hauteur du 1/3 de la facture.

Année scolaire 2018-2019 (en mai 2019) : 1 296 : 3 = 432 €

Année scolaire 2019-2020 (en septembre 2019) : 3 = 701.33 €

La somme sera versée à l'APE qui a payé la totalité des factures.

Effectifs : 125 élèves à la rentrée, répartis sur les 2 sites : 63 aux Champs-Géraux et 62 à Plesder.

Plan bibliothèque Ecole : la dotation de l'Etat sera de 1 950 €, la participation de la commune doit être égale. La bibliothèque de l'école bénéficiera donc de près de 4 000 € de livres.

Assurance statutaire – contrat groupe

L'assurance statutaire est obligatoire pour couvrir la commune lors des arrêts de travail du personnel (remboursement des salaires)

Le contrat groupe actuel prend fin le 31/12/2019. La commune s'était jointe à la procédure de renégociation du contrat menée par le CDG pour la période 2020 / 2023.

Après avoir pris connaissance des nouvelles conditions, le conseil décide de choisir les garanties suivantes :

Agents CNRACL : franchise 10 jours par arrêt en accident du travail et maladie ordinaire. Taux 6.25 %

Agents IRANCTEC : franchise 10 jours par arrêt en maladie ordinaire. Taux 0.95 %.

Régularisations cadastrales :

Prix d'achat de parcelles : le conseil décide de mener à terme les acquisitions décidées il y a plusieurs années concernant les parcelles suivantes :

C 1552 (stèle) : 112 m²

C 1554 (accès au site de la maison communale) : 135 m²

Les modifications du parcellaire cadastral avaient été faites en leur temps par un géomètre.

Le conseil décide :

⇒ De fixer le prix d'achat à 1 € le m²

⇒ De désigner Me Pansart, notaire à Evran, pour établir les actes et faire les formalités nécessaires

⇒ De prendre en charge les frais de notaire.

Désignation d'un géomètre : le conseil décide de régulariser des situations de fait qui ne correspondent pas au cadastre :

⇒ Délimitation de la propriété de la commune avec la parcelle E 1559

⇒ Délimitation de la voie communale n° 19 (route de La Pesnais au bourg) et 39 (accès ferme Frolou).

Après examen des devis fournis par 3 géomètres, il choisit la société QUARTA pour faire toutes les formalités nécessaires. Montant du devis : 6 955.00 € HT.

Questions diverses

Demande achat de chemin : aux Proons. Ce chemin dessert également des champs et une maison en ruine, il est donc affecté à l'usage du public, même s'il est très peu utilisé. Dans l'état actuel, il ne peut pas être vendu.

Installation classée : L'EARL "Ferme du Domaine" à Taden a présenté une demande en vue d'exploiter un élevage porcin au lieu-dit Le Domaine à Taden. Notre commune était concernée par la consultation du public du 24 septembre au 22 octobre 2019 car elle est située dans le périmètre du plan d'épandage. Le conseil doit donner son avis sur la demande présentée. Il décide de s'aligner sur l'avis de la commune siège de l'exploitation.

Décisions budgétaires modificatives :

Le conseil prend les décisions modificatives suivantes sur le budget de la commune :

	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
INVESTISSEMENT		

c/2315-217 Voie interne Lande de la Croix	900	
c/020 Dépenses imprévues		900
FONCTIONNEMENT <u>Dépenses</u>		
c/6068 Fournitures diverses	300	
c/611 Prestations de service	9 000	
c/020 Dépenses imprévues		4 300
Total	9 300	4 300
FONCTIONNEMENT <u>Recettes</u>		
c/6419 : Remboursement salaires	5 000	

DIA : 3 déclarations : 1 La Châtaigneraie, 1 La Lande de la Croix, 1 La Pesnais. Dinan Agglo n'exerce pas son droit de préemption.